



Le 28 février 2014

Par courriel et par messenger

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Éric Fraser
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3596
Télec. : (514) 289-5197
C. élec. : fraser.eric@hydro.qc.ca

OBJET : Dépôt - Suivi administratif des critères de fiabilité selon la décision
D-2011-162
Suivi du Plan d'approvisionnement 2011-2020
Notre dossier : R045798

Chère consœur,

À l'occasion de l'audience du dossier R-3848-2013 (demande d'approbation des caractéristiques du service d'intégration éolienne), le Distributeur a été amené à corriger l'annexe E du suivi administratif des critères de fiabilité établis par la décision D-2011-162 (Plan d'approvisionnement 2011-2020) déposée le 13 décembre 2013. Cette correction a d'ailleurs fait l'objet de l'engagement numéro 3 dont la réponse fut déposée le 12 février 2014.

Par la présente, le Distributeur dépose, en suivi administratif de la décision D-2011-162, une version corrigée de l'annexe E.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(s) *Éric Fraser*

Éric Fraser

ÉF/rm

p.j. Annexe E (en version corrigée)